

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 2 novembre 2020 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5

Sont absentes : Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

En vertu de la résolution #2020-121 adoptée conformément aux directives sanitaires du gouvernement provincial, le nombre de personnes du public dans la salle du conseil est limité à huit (8) personnes afin de permettre le respect de la distanciation physique entre les individus. Un enregistrement audio sera réalisé et disponible en différé sur le site Internet de la municipalité pour les personnes ne pouvant assister à la séance en raison du nombre de places limité.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357 et 358)
 - 6.2. Nomination du maire suppléant (C.M. 116)
 - 6.3. Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2020 (C.M. 176.4)
 - 6.4. Utilisation des sommes affectées et réservées au budget de l'année financière 2020
 - 6.5. Établissement du calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil municipal (C.M. 148)
 - 6.6. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
 - 6.7. Activité de formation pour le directeur général
 - 6.8. Demande de commandite pour le bulletin d'information municipale en 2021
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Autorisation de paiement du décompte progressif #3 à « Les Pavages des Monts » pour les travaux de pavage d'une partie du 4^e Rang Ouest, le 4^e Rang Est et la route Lepage
 - 8.2. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
 - 8.3. Entente avec « Les Aménagements Lamontagne inc. » pour l'épandage d'abat-poussière routière
 - 8.4. Appel d'offres public – Cession du surplus d'inventaire (véhicules)
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Approbation du calendrier 2021 des collectes des matières résiduelles
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Demande de dérogation mineure #2020-06 formulée par « Projet la Ruche inc. » (538, 5^e Rang Ouest)
 - 10.2. Appui à la demande de « Les Entreprises Yvon D'Astous et Fils inc. » auprès de la CPTAQ

- 10.3. Rencontre avec le Comité pour la sauvegarde du quai – Plateforme et descente de bateaux
- 10.4. Présentation de la nouvelle conseillère en développement territorial de la MRC de La Matanie
- 10.5. Suivi de la résolution #2019-238 – Inspections de propriétés sur la route 297
- 10.6. Réservation au Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Réfection d'infrastructures sportives et récréatives
- 10.7. Approbation d'un projet retenu dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex 2020

11. Loisirs, culture, santé et bien-être

- 11.1. Reconduction de l'entente relative à la gestion des équipements et infrastructures à caractère supralocal 2021-2025
- 11.2. Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale
- 11.3. Formation sur l'entretien des patinoires extérieures
- 11.4. Horaire d'ouverture du centre communautaire pour la saison hivernale 2020-2021

12. Suivi de la dernière période de questions

13. Divers

- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de l'assemblée

2020-186 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour du 2 novembre 2020 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbation des procès-verbaux*

2020-187 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2020

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 5 octobre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'approuver le procès-verbal du 5 octobre 2020 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2020-188 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 OCTOBRE 2020

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 19 octobre dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'approuver le procès-verbal du 19 octobre 2020 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2020-189 APPROBATION DES COMPTES AU 31 OCTOBRE 2020

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'octobre 2020;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 octobre 2020 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	55 204.44	\$
Liste des comptes payés (chèque #8238 et un paiement direct)	213 445.02	\$

Liste des salaires nets payés (dépôts directs #501072 au #501106)	26 513.23 \$
Total des comptes au 31 octobre 2020	295 162.69 \$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée.

6.1. *Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357 et 358)*

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que les membres du conseil concernés (maire et les conseillers (ères) aux sièges #2, #4 et #5) ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Pour ce qui est des conseillères aux sièges #1, #3 et #6, la mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil devra se faire au printemps 2021.

6.2. *Nomination du maire suppléant (C.M. 116)*

2020-190 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Considérant les articles 116 et 203 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu de nommer Madame Véronique Lamarre mairesse suppléante pour une période d'un (1) an avec tous les droits, privilèges et obligations qui y sont rattachés et qu'elle soit déléguée pour siéger au sein du conseil de la MRC de La Matanie lorsque le maire sera dans l'impossibilité de le faire.

Qu'elle soit également autorisée à signer les chèques, les effets bancaires et tout document ou convention relatifs à la gestion des comptes bancaires pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis, lorsque le maire sera dans l'impossibilité de le faire. Ces signatures se feront conjointement avec le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3. *Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2020 (C.M. 176.4)*

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, dépose conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, l'état des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2020.

6.4. *Utilisation des sommes affectées et réservées au budget de l'année financière 2020*

2020-191 UTILISATION DES SOMMES AFFECTÉES AU FONDS CARTIER, AU SURPLUS ACCUMULÉ, AUX RÉSERVES FINANCIÈRES ET AU FONDS DE ROULEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Considérant les prévisions budgétaires de l'année financière 2020 adoptées en vertu de la résolution #2019-243;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'officialiser l'utilisation des sommes affectées ou réservées au budget de l'année financière 2020 de la façon suivante:

- 95 892 \$ du Fonds Cartier 2020 aux activités de fonctionnement;
- 28 980 \$ du surplus accumulé aux activités de fonctionnement.

Une somme de 4 152 \$ provenant des revenus moins les dépenses de fonctionnement sera affectée à l'augmentation de la réserve financière pour la vidange des boues municipales conformément au *Règlement numéro 2018-04 créant une réserve financière pour le paiement des vidanges et des dispositions des boues municipales provenant des étangs aérés*.

Une somme de 16 950 \$ provenant de l'excédent des revenus sur les dépenses de fonctionnement sera affectée à l'augmentation de la réserve financière pour la vidange des boues de fosses septiques conformément au *Règlement numéro 2016-01, créant une réserve financière pour le paiement des vidanges des boues de fosses septiques des résidences isolées*.

Une somme de 7 435 \$ provenant des revenus de fonctionnement sera affectée au Fonds de roulement à titre de remboursement conformément aux résolutions #2017-139 et #2017-151.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5. Établissement du calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil municipal (C.M. 148)

2020-192 CALENDRIER 2021 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que selon les dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2021**, qui se tiendront les **lundis** et qui débiteront à **20 h** :

11 janvier	1 ^{er} février	1 ^{er} mars	12 avril	3 mai	7 juin
5 juillet	2 août	13 septembre	4 octobre	15 novembre	6 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.6. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

2020-193 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 21 décembre 2020 au 1^{er} janvier 2021 inclusivement (réouverture le 4 janvier 2021). La population sera avisée par le biais du bulletin municipal et le site Internet de la municipalité et un numéro d'urgence sera mis à la disposition des citoyens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.7. *Activité de formation pour le directeur général*

2020-194 ACTIVITÉ DE FORMATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant le programme de formation de la *Fédération québécoise des Municipalités (FQM)*;

Considérant que l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) propose une formation sur la perception des créances municipales (ventes pour taxes);

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser l'inscription du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, aux activités de formation suivantes :

- Webinaire intitulé « **Aide financière covid-19 et relance économique** » offert par la FQM le 5 novembre 2020 au montant de 50 \$ plus les taxes;
- « **Perception des créances municipales** » offerte par l'ADGMRCQ qui aura lieu en 2 séances webinaires les jeudis 3 et 10 décembre 2020 au montant de 300 \$ plus les taxes.

Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2020-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.8. *Demande de commandite pour le bulletin d'information municipale en 2021*

2020-195 AIDE FINANCIÈRE DE LA SADC POUR LE BULLETIN MUNICIPAL EN 2021

Considérant le désir de la *Société d'aide au développement de la collectivité (SADC)* de la région de Matane de maintenir l'aide financière offerte afin d'assumer une partie des coûts annuels du bulletin municipal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'accepter l'aide financière de la SADC de la région de Matane au montant de 500 \$ en échange de la présence de leur logo dans chaque édition du bulletin municipal pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Cette société aura également le droit à un article précisant les services offerts par leur organisme durant l'année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1. *Autorisation de paiement du décompte progressif #3 à « Les Pavages des Monts » pour les travaux de pavage d'une partie du 4^e Rang Ouest, le 4^e Rang Est et la route Lepage*

2020-196 AUTORISATION DE PAIEMENT À « LES PAVAGES DES MONTS » POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DANS UNE PARTIE DU 4^E RANG OUEST, LE 4^E RANG EST ET LA ROUTE LEPAGE

Considérant le contrat octroyé à « Les Pavages des Monts » pour des travaux de pavage sur une partie du 4^e Rang Ouest, le 4^e Rang Est et la route Lepage en vertu de la résolution #2020-067;

Considérant qu'un premier paiement a été effectué à l'entrepreneur pour le décompte progressif #1 représentant les travaux réalisés en date du 23 juillet 2020 en vertu de la résolution #2020-140;

Considérant qu'un deuxième paiement a été effectué à l'entrepreneur pour le décompte progressif #2 (réception provisoire) représentant les travaux réalisés en date du 31 août 2020 en vertu de la résolution #2020-176;

Considérant que l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux a produit le décompte progressif #3 représentant les travaux réalisés en date du 22 octobre 2020 et recommande son paiement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif #3 au montant de 149 113.88 \$ taxes incluses à « Les Pavages des Monts »;

Cette dépense d'investissement sera financée conformément aux modalités prévues aux *Règlements d'emprunt numéro 2019-04 et numéro 2020-03*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2. *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023*

2020-197 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu qu'il y a lieu de mettre à jour la programmation de travaux adoptée en vertu de la résolution #2020-044;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°3 ci-jointe (qui consiste à des travaux de pavage dans le 4^e Rang Est, d'une partie du 4^e Rang Ouest et de la route Lepage) ainsi que de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme (50 \$ par habitant par année = 153 500 \$);

Que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3. *Entente avec « Les Aménagements Lamontagne inc. » pour l'épandage d'abat-poussière routière*

2020-198 ENTENTE AVEC « LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC. » POUR L'ACHAT ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE POUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Considérant que « Les Aménagements Lamontagne inc. » offre à la municipalité une entente de fourniture et d'épandage d'abat-poussière d'une durée de trois (3) ans au coût de 0.39 \$ le litre plus les taxes;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de conclure une entente d'une durée de trois (3) ans avec « Les Aménagements Lamontagne inc. » pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière (chlorure de calcium liquide concentré à 35 %) au montant de 0,39 \$/litre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à signer l'entente en question.

L'épandage de l'abat-poussière s'effectuera aux mêmes endroits que dans les années passées, soit sur une distance d'environ 200 mètres en face des résidences et à certaines intersections selon un taux d'épandage de 2 750 litres du kilomètre. Le directeur des travaux publics est responsable de la supervision de ces travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.4. Appel d'offres public – Cession du surplus d'inventaire (véhicules)

2020-199 DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LA CESSIION DU SURPLUS D'INVENTAIRE (VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS)

Considérant l'acquisition d'un camion de déneigement neuf de marque International modèle Workstar de l'année 2018 en vertu de la résolution #2019-214;

Considérant l'acquisition d'une camionnette usagée de marque Ford modèle F-550 avec équipement de déneigement de l'année 2001 en vertu de la résolution #2019-234;

Considérant qu'il y a lieu de disposer de vieux véhicules et équipements devenus excédentaires;

Considérant l'article 6.1 du *Code municipal du Québec* relatif à l'aliénation de bien par une municipalité;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'aliéner par soumissions publiques les véhicules et équipements suivants :

- Un camion lourd usagé de marque International modèle Paystar avec équipements de déneigement de l'année 1995. La mise minimale est fixée à 4 000 \$;
- Un camion lourd usagé de marque International modèle Paystar de l'année 1988. La mise minimale est fixée à 1 000 \$;
- Une camionnette usagée de marque Ford modèle F-550 de l'année 2001. La mise minimale est fixée à 1 000 \$;
- Un réservoir mobile d'eaux usées pour véhicules récréatifs de marque Theford Smart 2 modèle 27LX. La mise minimale est fixée à 100 \$.

La demande de soumissions publiques sera effectuée par avis public, en l'affichant dans le journal « Brick à Brack », les sites Internet « Kijiji », « LesPacs » et Facebook (Marketplace).

Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 30 novembre 2020 à 10 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1. Approbation du calendrier 2021 des collectes des matières résiduelles

2020-200 APPROBATION DU CALENDRIER 2021 DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Considérant que « Bouffard Sanitaire inc. » a soumis le calendrier 2021 des collectes des matières résiduelles pour approbation;

Considérant que ce calendrier prévoit des collectes tous les mercredis, soit en alternance entre la collecte des ordures ménagères et la collecte des matières recyclables;

Considérant que ce calendrier prévoit 32 collectes des ordures ménagères pour l'année, puisqu'il prévoit spécifiquement une collecte par semaine des ordures ménagères pour la période du 23 juin au 15 septembre inclusivement;

Considérant que la collecte des gros rebuts est prévue le lundi 7 juin 2021;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'accepter le calendrier des collectes tel que soumis par « Bouffard Sanitaire inc. » pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1. Demande de dérogation mineure #2020-06 formulée par « Projet la Ruche inc. » (538, 5^e Rang Ouest)

2020-201 ÉTUDE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2020-06 DU « PROJET LA RUCHE INC. » POUR LE 538 5^E RANG OUEST

Considérant la demande de dérogation mineure #2020-06 formulée par « Projet la Ruche inc. » pour l'immeuble situé au 538 5^e Rang Ouest, sur le lot 616 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-MacNider et portant le matricule #7994-84-1376 au rôle d'évaluation;

Considérant que l'objet de la demande consiste à autoriser qu'une serre résidentielle projetée et annexée à une résidence unifamiliale isolée ait une superficie au sol de 57.65 mètres carrés alors que le chapitre 7.3.9 du règlement de zonage stipule une superficie maximale permise de 40.00 mètres carrés;

Considérant que l'objet de la demande consiste également à autoriser l'utilisation de matériaux de recouvrement extérieur de la serre projetée différents de ceux permis pour une serre résidentielle au chapitre 7.3.9 du règlement de zonage;

Considérant que la serre projetée aura une dimension de 3.05 mètres de large par 18.90 mètres de long;

Considérant que le demandeur construit actuellement une résidence solaire passive qui est autonome au niveau du chauffage (bâtiment de type écologique);

Considérant qu'un avis de conformité de la CPTAQ a été émis le 2 décembre 2019 pour un usage résidentiel en zone agricole en vertu de l'article 40 de la LPTAA;

Considérant que le toit plat de la serre projetée sera de type végétal et que les autres matériaux de revêtement extérieur seront similaires ou identiques à ceux de la résidence, soit en déclin et bardeaux de cèdre teints ou peints;

Considérant que toutes les autres normes d'implantation sont respectées;

Considérant que l'emplacement de la serre projetée sera peu ou pas visible de la voie publique;

Considérant que le refus d'acquiescer à la présente dérogation mineure causerait un préjudice suffisamment sérieux au demandeur étant donné que le respect de ces éléments compromettrait la réalisation de son projet de résidence solaire passive;

Considérant que la présente dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de l'implantation actuelle des résidences et des bâtiments du secteur (grande distance entre les bâtiments);

Considérant que le projet en question respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que cette demande de dérogation mineure est effectuée dans le cadre d'une demande de permis de construction;

Considérant la recommandation du comité d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation mineure #2020-06 formulée par « Projet la Ruche inc. » dans son procès-verbal du 26 octobre 2020;

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le conseil, rendrait cet immeuble conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Considérant qu'un avis public a été affiché le 16 octobre 2020 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que le conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande en transmettant un écrit ou en participant par téléconférence et que le conseil est disposé à rendre une décision;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure #2020-06 formulée par « Projet la Ruche inc. » telle que mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

L'inspecteur en bâtiment est autorisé à délivrer tout permis ou certificat en conséquence. L'approbation se limite aux éléments visés dans la présente demande de dérogation mineure et n'a pas pour effet de régulariser toute demande ultérieure de quelque nature que ce soit concernant l'immeuble visé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. Appui à la demande de « Les Entreprises Yvon D'Astous et Fils inc. » auprès de la CPTAQ

2020-202 APPUI À LA DEMANDE DE « LES ENTREPRISES YVON D'ASTOUS ET FILS INC. » AUPRÈS DE LA CPTAQ

Considérant que « Les Entreprises Yvon D'Astous et Fils inc. » demande une autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une sablière-gravière et d'une carrière de schiste;

Considérant que cette demande vise essentiellement à renouveler les autorisations aux dossiers numéro 410484 et 410707 pour une période de 10 ans, mettre à jour les superficies visées et ajouter l'exploitation d'une carrière de schiste;

Considérant que la parcelle de terrain visée par cette demande est située en zone agricole sur le territoire de Baie-des-Sables, soit le lot 5 934 904 du Cadastre du Québec;

Considérant que le terrain visé par cette demande a une superficie totale d'environ 2,61 hectares;

Considérant qu'un programme de réhabilitation a été préparé par un agronome;

Considérant que dans son état actuel, le site est difficilement compatible avec un usage agricole ou forestier;

Considérant qu'avant d'entreprendre les travaux d'extraction, la couche de sol arabe sera mise en réserve en vue de la restauration du site;

Considérant que l'exploitation et la restauration du site permettront de remettre ce terrain dans un état compatible avec un usage forestier tout en conservant un profil topographique très similaire au profil actuel;

Considérant que la municipalité doit formuler une recommandation en fonction de l'article 62 et suivant de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

Considérant que le projet du demandeur n'aura aucun effet négatif sur le milieu agricole existant et permettra à la fin de l'exploitation d'améliorer la valeur forestière de cette parcelle de terrain;

Considérant que le projet améliorera les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de la communauté qui est visée par une faible densité d'occupation du territoire;

Considérant que le projet en entier est conforme à la réglementation municipale, soit le règlement de zonage;

Considérant qu'il n'existe aucun espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire à la présente demande;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu de recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande de « Les Entreprises Yvon D'Astous et Fils inc. » datée du 20 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3. Rencontre avec le Comité pour la sauvegarde du quai – Plateforme et descente de bateaux

Pour faire suite à la séance du 5 octobre 2020, la conseillère au siège #1, Madame Odette Simoneau, a répondu par courriel le 31 octobre dernier au président du Comité pour la sauvegarde du quai, Monsieur Denis A. Forest, afin de l'informer des étapes à réaliser pour l'avancement de son dossier.

10.4. Présentation de la nouvelle conseillère en développement territorial de la MRC de La Matanie

La nouvelle conseillère en développement territorial de la MRC de La Matanie, Madame Marie-Claude Soucy, désire se présenter aux élus très prochainement. Une rencontre sera fixée d'ici la fin du mois de novembre.

10.5. Suivi de la résolution #2019-238 – Inspections de propriétés sur la route 297

2020-203 MANDAT À UN CONSEILLER JURIDIQUE EN VUE DE FAIRE RESPECTER LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Considérant la résolution #2019-158 relative à l'inspection de propriétés sur la route 297 à Baie-des-Sables;

Considérant la résolution #2019-238 relative à l'émission d'avis d'infractions relevés sur les propriétés situées au 145 et au 146 route 297 à Baie-des-Sables;

Considérant que des avis d'infractions ont été émis par l'inspecteur en bâtiment de la MRC de La Matanie le 13 janvier 2020 pour les propriétés en question;

Considérant que le propriétaire du 146 route 297 a effectué tous les correctifs nécessaires (matricule : 8095-77-6030);

Considérant qu'aucune démarche en vue d'apporter les corrections n'a été effectuée par les propriétaires du 145 route 297 à Baie-des-Sables (matricule : 8095-97-6261);

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu de consulter et mandater un conseiller juridique pour :

- Aviser les contrevenants du 145 route 297 de leur obligation à respecter la réglementation d'urbanisme;
- Entreprendre toutes les mesures légales nécessaires en vue d'imposer le respect de la réglementation d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.6. Réserve au Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Réfection d'infrastructures sportives et récréatives

2020-204 RÉFECTION D'INFRASTRUCTURE SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

Considérant la résolution #2020-091 relative à la réfection des infrastructures sportives et récréatives extérieures (terrain de mini-golf, de volleyball et de baseball) au centre communautaire Gabriel-Raymond;

Considérant qu'une partie de ces travaux ont été réalisés à la fin de l'été 2020 en régie interne, soit par les employés des travaux publics;

Considérant que le coût des travaux réalisés au 31 octobre 2020 est évalué à 10 625.81 \$;

Considérant qu'il serait préférable de donner en sous-traitance une partie des travaux, soit la fourniture de tapis extérieur et son installation;

Considérant qu'une somme de 6 000 \$ avant les taxes avait été réservée à même le *Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet Programme de développement des communautés (PDC)* pour financer ces travaux;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau résolu de réserver auprès de la MRC de La Matanie la totalité de la somme disponible pour l'année 2020, soit 11 000 \$ afin de financer l'ensemble des coûts pour ce projet qui vise à l'amélioration des infrastructures sportives et récréatives.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à signer tous les documents pour donner suite à la présente résolution.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.7. Approbation d'un projet retenu dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex 2020

2020-205 VERSEMENT DU FONDS DE VISIBILITÉ INNERGEX POUR L'ANNÉE 2020

Considérant l'article 1.4 de l'entente concernant les contributions volontaires du promoteur Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc.;

Considérant que le promoteur a fusionné avec Innergex et que la nouvelle entité portera dorénavant le nom d'Innergex Cartier SEC;

Considérant qu'il reste un solde affecté (retenue) pour l'année 2018 d'un montant de 375 \$ pour le Club de ski de fond de Baie-des-Sables;

Considérant que le montant du Fonds de visibilité Innergex pour 2020 est de 26 111,98 \$;

Considérant les recommandations émises par la Corporation de développement de Baie-des-Sables dans son procès-verbal du 21 mai 2020 pour le versement des aides financières dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex pour l'année 2020;

Considérant la nouvelle recommandation émise par la Corporation de développement de Baie-des-Sables dans son procès-verbal du 19 octobre 2020 pour le versement d'une aide financière au « Projet La Caisse » dans le cadre du volet II du Fonds de visibilité Innergex pour l'année 2020;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'accepter le projet retenu par le conseil d'administration de la Corporation de développement de Baie-des-Sables lors de sa réunion du 19 octobre 2020 et de demander à Innergex Cartier SEC de verser la somme suivante directement à l'organisme retenu :

SOUTIEN À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT (Montant disponible au 2020-11-02 : 1 111.98 \$)	
Décision reportée en raison de la pandémie (Covid-19)	---

VOLET I (Montant disponible en 2020 : 5 000 \$)	
Organismes retenus	Montant
Somme déjà versée au Comité des pompiers de Baie-des-Sables (Feux d'artifice de la fête nationale)	200 \$
Solde disponible au 2020-11-02 : 4 800 \$	---
Décision reportée en raison de la pandémie (Covid-19)	
TOTAL – VOLET I	200 \$

VOLET II (Montant disponible en 2020 : 20 000 \$)				
Organismes retenus	Montant accepté	Montant déjà versé	Montant à verser	Retenue (ou solde)
Association des locataires de la Villa Notre-Dame et de la Résidence des Sables (Aménagement paysager)	390 \$	390 \$	0 \$	0 \$
Comité de la bibliothèque municipale (Hébergement du site Web Baie-des-Sables se raconte et concours de photos pour le 30 ^e anniversaire du Journal 4 saisons)	432 \$	432 \$	0 \$	0 \$
Club des 50 ans et plus de Baie-des-Sables (Éclairage permanent et rideau de scène pour le centre communautaire Gabriel-Raymond)	1 500 \$	1 500 \$	0 \$	0 \$
Comité d'embellissement de Baie-des-Sables (Amélioration des structures au Sentier des Rosiers)	1 108 \$	1 108 \$	0 \$	0 \$
Comité des pompiers de Baie-des-Sables (Équipement de cuisson en plein air au propane)	850 \$	850 \$	0 \$	0 \$
Club de ski de fond de Baie-des-Sables (Programme jeunesse pour le ski de fond)	625 \$	625 \$	0 \$	0 \$
La Fabrique de Baie-des-Sables (Ordinateur portable et réparation de l'entrée du bureau)	1 100 \$	1 100 \$	0 \$	0 \$
École Assomption (Réfection de la cour d'école)	2 000 \$	2 000 \$	0 \$	0 \$
Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (Construction de la Résidence des Sables)	7 000 \$	7 000 \$	0 \$	0 \$
Projet La Caisse (Aide au démarrage du projet)	4 000 \$	0 \$	4 000 \$	0 \$
TOTAL AFFECTATION – VOLET II	19 005 \$	15 005 \$	4 000 \$	0 \$
SOLDE DISPONIBLE AU 2020-11-02	995 \$			

Les commandites dans le cadre du volet II seront exceptionnellement versées en totalité à la signature de l'entente.

Que copie de cette résolution soit transmise à Innergex Cartier SEC et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. Reconduction de l'entente relative à la gestion des équipements et infrastructures à caractère supralocal 2021-2025

2020-206 ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE RÉGIONAL (SUPRALOCAUX) – EXERCICES FINANCIERS 2021-2025

Considérant l'entente intervenue en 2002 concernant la désignation et la gestion des équipements et des infrastructures supralocaux laquelle a été renouvelée en 2006, en 2011 et en 2016;

Considérant que l'entente actuelle vient à échéance le 31 décembre 2020;

Considérant les échanges en vue du renouvellement et de la conclusion d'une entente pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025;

Considérant que les modalités de l'entente prévoient les mêmes équipements et le même mode de répartition de la contribution financière des municipalités;

Considérant les équipements visés par l'entente, soit le Colisée Béton provincial, la piscine municipale, la bibliothèque Fonds Solidarité FTQ, le centre de ski Mont-Castor, le terrain de golf, l'aéroport municipal et le Phare;

Considérant que la Ville de Matane a soumis une proposition d'entente aux municipalités locales le 15 octobre 2020;

Considérant que cette proposition prévoit une majoration annuelle du montant de la quote-part de 2020 de 3 % pour l'année 2021, 4 % pour les années 2022 à 2023, et 5 % pour les années 2024 à 2025;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte le protocole d'entente selon les conditions établies et convenues entre les parties et telles que mentionnées dans le préambule.

Que Monsieur Denis Santerre, maire, et Monsieur Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables, ladite entente;

Que copie de cette résolution soit transmise à la Ville de Matane.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale

2020-207 PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DE LA PATINOIRE MUNICIPALE POUR LA SAISON HIVERNALE 2020-2021

Considérant l'ouverture du poste de préposé à l'entretien et à la surveillance du centre communautaire et de la patinoire municipale pour la prochaine saison hivernale en vertu des résolutions #2020-177 et #2020-178;

Considérant que nous avons reçu quatre (4) offres de services pour combler ce poste;

Considérant que deux (2) candidats ont été rencontrés en entrevue pour combler ce poste;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de retenir les services de Monsieur Magella Raymond pour l'entretien et la surveillance du centre communautaire et de la patinoire municipale pour la saison hivernale 2020-2021. Il sera rémunéré selon l'échelle salariale en vigueur (classe 9, échelon 9 – 16.38 \$ / h) et sur une base de 40 heures par semaine pour l'accomplissement des tâches suivantes :

- Ouvrir au public le centre communautaire selon l'horaire établi par le conseil municipal;
- Voir au chauffage des lieux (chauffage au bois);
- Faire l'entretien ménager complet de l'intérieur du centre communautaire (2 étages);
- Déneiger la galerie, la rampe d'accès et les marches;
- Sortir les vidanges et préparer les bacs pour la collecte des ordures et de la récupération;
- Voir à la sécurité des lieux et au bien-être des usagers;
- Assurer la surveillance des lieux et le respect des équipements;
- Opérer la cantine (à ses frais et bénéfiques);
- Collaborer à l'organisation d'activités;
- Faire la glace et l'entretenir pour qu'elle soit prête pour les heures d'ouverture du centre communautaire;
- Déneiger la patinoire et les abris des joueurs (les gradins au besoin);
- Faire les lignes de surface de jeux (au besoin seulement);
- Installer les buts (faire les trous au besoin);
- Déneiger l'accès à la patinoire et à l'édifice;
- Opérer un tracteur avec son équipement;
- Effectuer toute autre tâche connexe.

La durée de l'emploi est de 15 semaines soit du 6 décembre 2020 au 20 mars 2021 inclusivement;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. Formation sur l'entretien des patinoires extérieures

2020-208 FORMATION SUR L'ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

Considérant que l'Unité Régionale de Loisir et de Sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent avait offert l'an passé une formation s'adressant aux intervenants municipaux, aux organismes, aux bénévoles et aux employés qui aménagent et entretiennent des patinoires extérieures;

Considérant que cette formation enseigne les méthodes d'entretien d'une patinoire, la compréhension du processus de gel de la glace dans un environnement extérieur et l'impact des conditions météorologiques sur l'aspect mécanique et esthétique de la surface glacée;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'inscrire, s'il y a lieu, Monsieur Magella Raymond à cette formation sur l'entretien de patinoires extérieures offerte par l'URLS et de payer les coûts relatifs à cette formation.

Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2020-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4. Horaire d'ouverture du centre communautaire pour la saison hivernale 2021-2021

2020-209 HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LA SAISON 2020-2021

Il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'établir l'horaire d'ouverture du centre communautaire au public pour la prochaine saison hivernale qui débute le 6 décembre 2020 et se termine le 20 mars 2021 comme suit :

HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SAISON 2020-2021		
Journée	Après-midi	Soirée
Dimanche	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé	18 h 30 à 20 h 30
Jeudi	Fermé	18 h 30 à 20 h 30
Vendredi	Fermé	18 h 30 à 21 h 30
Samedi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30

HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PÉRIODE DES FÊTES 2020-2021			
Date	Journée	Après-midi	Soirée
2020-12-21	Lundi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2020-12-22	Mardi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2020-12-23	Mercredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2020-12-24	Jeudi	13 h à 17 h	Fermé
2020-12-25	Vendredi	Fermé	Fermé
2020-12-26	Samedi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2020-12-27	Dimanche	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2020-12-28	Lundi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2020-12-29	Mardi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2020-12-30	Mercredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2020-12-31	Jeudi	13 h à 17 h	Fermé
2021-01-01	Vendredi	Fermé	Fermé
2021-01-02	Samedi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2021-01-03	Dimanche	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2021-01-04	Lundi	Fermé	Fermé
2021-01-05	Mardi	Fermé	Fermé

HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SEMAINE DE RELÂCHE 2021			
Date	Journée	Après-midi	Soirée
2021-03-01	Lundi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2021-03-02	Mardi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2021-03-03	Mercredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2021-03-04	Jeudi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2021-03-05	Vendredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30

L'employé responsable de l'entretien et de la surveillance devra également ouvrir le centre communautaire pour répondre aux demandes de patinage des écoles. Après avoir avisé son supérieur (le directeur général), l'employé pourra également fermer le centre communautaire lorsque les conditions climatiques seront difficiles.

La population sera avisée par le biais du bulletin municipal, le site Internet de la municipalité et la page Facebook du service des loisirs intermunicipal de Baie-des-Sables et Métis-sur-Mer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. *Suivi des dernières périodes de questions*

Aucune question n'avait été formulée lors de la dernière séance ordinaire.

13. *Divers*

Les élus ont soulevé les points suivants :

- Nettoyage du point d'alimentation en eau dans le 4^e Rang Ouest pour le service incendie;
- Nivelage des chemins municipaux;
- Horaire réservé pour le patinage libre au centre communautaire Gabriel-Raymond.

14. *Période de questions du public*

Aucune question n'a été soulevée.

15. *Levée de l'assemblée*

2020-210 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 21 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire